

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 02-111-1906 A Monsieur les Gouverneurs Généraux et Gouvernement Colonies et à Monsieur du Commissaire Général du Gouvernement de Congo Français.

n° 02-111-1906 A

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 février 1906

Numéro JO
n° 111 du 01/02/1906

Date du numéro
1 février 1906

TEXTE INTÉGRAL

Maon attention vient d'être appelé sur l'interet qui existe à ce que le Departement soit Infortnié sans ciard des engagements de fonds de concours Cette pour permetire à l'Adinistration Centrale de suivre le reconvremet des soramnes souséviles. dée manière à éviler les relards qui se sont parfois produits dans les versement. Afin d'assurer l'exéréice de cé Controle j'ai décidé en conséquence que le montant de tous fonds de concous devra désormais etre porté par vos soins à la connaissance du Département des engagement en seront définitifent contractes par les servives locaux ou particuliers. je vous prie de vous prie de m accuser réception de la present depecher.

Signé :

CLEMENTEEN